



République et canton de Genève

Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **17 juin 2019**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE 780'000.- F POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE 17-21 LOUVIÈRE, SIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 2093

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité

1. De réaliser les travaux de rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale N° 2093, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rénovation.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **780'000.- F** pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix à concurrence de 780'000.00 F, afin de permettre la réalisation de ces travaux.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 06.09.19

Presinge, le 26 juin 2019

.....